

**PRÉAVIS N°: 61/20****OBJET DU PRÉAVIS: Budget 2021****CONSEIL COMMUNAL DU 8 DÉCEMBRE 2020**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 105 du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion et finances est chargée d'examiner et de rapporter sur le budget.

La Municipalité a sollicité, en date du 30 octobre un délai pour le rendu d'une version provisoire du budget 2021, ce que la COGEFIN a accepté. La COGEFIN a reçu une première version provisoire du budget le 6 octobre et la version définitive le 30 octobre. Elle remercie le boursier M. Rapin, les municipaux, le secrétaire municipal M. Imeri ainsi que tous les employés de la commune de Moudon pour leur travail.

La COGEFIN s'est réunie à 9 reprises pour étudier le budget, rédiger les questions, entendre les municipaux et le boursier et en fin de compte finaliser le rapport.

La COGEFIN tient à souligner que chaque dicastère a fait un gros effort d'économies, effort qu'il faut relever dans le contexte actuel de pandémie, pour en arriver à ce budget.

La COGEFIN constate toutefois que le budget est présenté, pour la troisième année consécutive, avec un excédent important de charges (CHF 137'734 pour 2019, CHF 131'450 pour 2020 et CHF 309'762 pour 2021). Les comptes 2019 ont confirmé le budget déficitaire annoncé. Un budget déficitaire une année n'est pas catastrophique, mais lorsque cela se reproduit trois années de suite, cela devient inquiétant. Le problème d'une telle situation est que cela peut nuire aux futures réalisations moudonnoises. Les bonnes surprises telles que des impôts sur les successions ou la vente de domaines communaux ne semblent pas être au rendez-vous.

La marge d'autofinancement actuelle de Moudon est de l'ordre de CHF 630'000 alors que la moyenne des 7 dernières années est de l'ordre de CHF 4'500'000 (voir rapport de la COGEFIN pour le préavis 55/20 comptes 2019, p 16). Cet indice illustre la capacité de la ville à investir. Le montant actuel est faible pour une commune de la grandeur de Moudon dont la marge devrait être de l'ordre de 2 à 3 millions minimum (selon le boursier). C'est une situation intenable à long terme. En effet, si la situation perdure ou se dégrade de manière importante, la ville de Moudon ne pourra, à terme, plus être en mesure d'assurer les dépenses courantes. Avant d'en arriver là, elle passera par la situation où elle ne pourra plus investir dans de nouveaux projets ainsi que dans l'entretien courant des infrastructures de la ville, car les organismes financiers ne nous suivront plus pour des emprunts.

Les marges de manœuvre envisageables sont de plusieurs ordres. Il est possible d'augmenter les produits tels que les taxes, les impôts ou les émoluments. Il est possible de diminuer les charges, telles que geler la masse salariale, diminuer la charge due aux associations (AISMLE, ARAJ entre autres). Finalement, il est également possible de diminuer ou supprimer certaines prestations et dons.

Avant d'en arriver à des solutions aussi radicales, il faudra être innovant pour équilibrer le budget en optant pour des solutions consistant à optimiser l'organisation interne du travail, ou encore à offrir des prestations plus efficaces.

La COGEFIN souhaite que la Municipalité évite des diminutions cosmétiques des charges, non pérennes ou sous forme de poudre aux yeux en cette période électorale. La COGEFIN souhaite également qu'elle évite les diminutions des charges pouvant revenir par la petite porte sous la forme d'un montant à couvrir en fin d'année (par exemple pour les associations).

Pour ce faire, la COGEFIN pense que, maintenant plus que jamais, les membres des commissions permanentes doivent étudier budgets et comptes pour diminuer les coûts et choisir les solutions les moins onéreuses.

Dans cette introduction, la COGEFIN souhaite tirer la sonnette d'alarme. L'étude du budget (et des comptes) est le travail de chaque membre du conseil.

**Dicastères : Mme Carole Pico**

Administration Générale; Sécurité publique; Promotion économique

**Questions comptes : 10 Autorités**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 11 100.3012.00 Salaire du personnel auxiliaire	Que représente la réduction de CHF 2'400.00 ?	Adaptation selon l'effectif 2019 des prestations fournies par la secrétaire de la commission communale de recours en matière d'impôt.
p. budget 11 100.3199.00 Frais généraux, bureau électoral & divers	Que sont les frais supplémentaires d'année d'élection ?	Il s'agit principalement des frais d'impressions relatifs aux élections communales en 2021. Le montant se réfère au coût des élections en 2016.
p. budget 11 101.3030.00 Cotisations AVS- AF-AC	Pour quelle raison y a-t-il une augmentation des taux de cotisations ?	Il n'y a pas d'augmentation du taux de cotisation. Actuellement, deux membres de la Municipalité sont retraités et bénéficient de déduction sur le montant de leur revenu imposé à l'AVS.  Les élections de nos autorités ayant lieu en mars et ne sachant pas qui composera la Municipalité, nous sommes obligés pour le budget de partir du principe que l'entier des revenus versés à la Municipalité pourrait être imposé à l'AVS, sans déduction pour retraités.
p. budget 11 101.3040.01 Caisse de pension et de prévoyance	Pour quelle raison y a-t-il une augmentation des taux de cotisations ?	Réponse identique à la question précédente, si ce n'est qu'on parle ici non pas de déduction sur le revenu soumis, mais bien d'affiliation ou pas.  Le chiffre du budget part du principe que tous les membres de la Municipalité pourraient être affiliés à la caisse de pension.

**Questions comptes : 11 Administration communale**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 11 110.3011.00 Traitements	Pour quelle raison y a-t-il une réduction d'EPT ?	Il ne s'agit pas d'une baisse d'ETP.  Le poste de spécialiste RH a été supprimé dans le courant 2019. Pour compenser ce poste à

		<p>100%, des postes d'employé d'administration (30%) et d'employé d'administration A (70%) ont été créés. Ces fonctions ont une classification moins élevée que celle de spécialiste RH, d'où la baisse de la charge salariale.</p>
<p>p. budget 12 110.3186.01 Primes assurances RC</p>	<p>Qu'est-ce qui justifie une telle augmentation par rapport à 2019 ? Sous-assurance ?</p>	<p>Il ne s'agit pas d'une augmentation (voir budget 2019 et 2020), mais d'une baisse d'environ CHF 10'000.- faisant suite à l'analyse et la révision du portefeuille des assurances réalisé courant 2019.</p> <p>La différence financière « négative » provient du fait que le deuxième semestre 2019 a été réglé (comme toutes les années précédentes) à fin 2018 laissant apparaître ainsi un résultat « trop » positif sur l'année 2019.</p> <p>La prime étant maintenant facturée pour l'année complète, ce décalage temporel de charge ne se produira plus.</p>
<p>p. budget 12 110.3189.00 Frais divers et d'archivage</p>	<p>Pourriez-vous nous transmettre un état des lieux de la numérisation des archives ?</p>	<p>La thématique des archives porte principalement sur la gestion des archives et non sur la numérisation. La première étape de cette refonte des archives a débuté en 2020 avec l'évaluation de l'arriéré d'archives accumulé depuis 1960 (date du dernier inventaire) afin de ventiler les dossiers en deux lots distincts, l'un destiné à être éliminer et l'autre devant être versé aux archives. La suite de la réflexion (en particulier centralisation et déménagement des archives) sera reprise en 2021 avec un préavis qui sera déposé au Conseil communal.</p>
<p>p. budget 12 110.3653.99 Dons et aide par "Factures acquittées"</p>	<p>Félicitations pour les réductions successives des montants de ce compte, mais comment les justifiez-vous ?</p>	<p>Cette baisse ne sera pas forcément pérenne lorsque les choses seront redevenues normales après la crise sanitaire.</p>

**Questions comptes : 61 Service de la sécurité**

<b>Compte + intitulé</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse Municipale</b>
p. budget 41 610.3080.00 Personnel intérimaire	Quel est le travail du personnel intérimaire ?	Une entreprise de sécurité privée s'occupe de surveiller les bâtiments communaux lors d'événements particuliers (Exemple : Halloween, gens du voyage, Brandons, Nouvel An, etc.)
p. budget 41 610.3101.00 Imprimés et fourniture de bureau	Pourriez-vous expliquer la diminution de CHF 4'600.00 ?	En 2020, les carnets d'amendes d'ordre ont été commandés. Le stock vient d'être renouvelé pour un montant de CHF 5'646.70. Il faut savoir que les carnets AO doivent être commandés une année sur deux. De ce fait, en 2021, pas de commande prévue.
p. budget 41 610.3111.00 Achats matériel et licence informatique	Pourriez-vous expliquer la diminution de CHF 4'000.00 par rapport au budget 2020 et de CHF 8'143.85 par rapport aux comptes 2019 ?  Et pourriez-vous expliquer pourquoi la POLICE a un compte d'achat de matériel et licence informatiques ?	Les années 2019 et 2020 comprennent des charges exceptionnelles non récurrentes, soit l'implémentation d'un module de gestion des amendes d'ordre et des travaux spécifiques à la vidéosurveillance.  Le service a un compte d'achat de matériel et licences informatiques (comme d'autres services) pour ce qui est spécifique à ce service ; pour 2021 il s'agit principalement de la maintenance pour les caméras de surveillance.
p. budget 41 610.3511.01 Péréquation "Réforme policière"	Pourriez-vous expliquer la « Réforme policière » ?	La réforme policière entrée en vigueur en janvier 2012 avec la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), porte sur l'organisation et le financement des missions générales de police (MGP) à l'échelle du canton. Elle vise à instaurer, sous la direction d'un commandement unifié, un modèle de police coordonnée (police à deux niveaux canton/commune) entre les différents corps de police du canton. Ces derniers comprennent la police cantonale (PolCant), chargée d'accomplir les MGP pour les communes lui ayant délégué cette tâche, et les polices cantonales et intercommunales

		<p>(PolCom) pour les communes ayant choisi d'organiser leur propre corps de police.</p> <p>La réforme policière est fondée sur 3 objectifs centraux prévus dans la LOPV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gouvernance et coordination</li> <li>- Le système financier</li> <li>- L'unification des statuts à terme entre les différents corps.</li> </ul> <p>Le site de l'UCV fournit toutes une série d'explications à ce sujet <input type="checkbox"/></p> <p><a href="https://www.ucv.ch/thematiques/securite/police">https://www.ucv.ch/thematiques/securite/police</a></p>
--	--	--

**Questions comptes : 63 Police sanitaire**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 42 631 INSPECTORAT DES DENREES ALIMENTAIRES	Pourquoi n'y a-t-il aucun montant pour 2021 ?	La compétence incombe désormais au Canton depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2020.

**Questions comptes : 66 Protection civile**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 43 660.3312.00 Amortissements bâtiments	Pourquoi le montant de l'amortissement est-il si peu élevé ?	Il s'agit de l'amortissement sur l'investissement de l'abri PC du collège du Fey après déduction du fonds de provision (CHF 763'125.55) et de la participation cantonale (CHF 136'875.-)  L'amortissement de ce même objet avait été surévaluée dans le budget 2020

**Dicastères : M. Serge Demierre**

Administration Générale; Sécurité publique; Promotion économique

Questions comptes : 2 Finances

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 18 210.3187.00 Emoluments à la Commission d'impôt	S'agit-il de notre commission de recours en matière d'impôt?	Non, il s'agit des émoluments du canton pour la taxation et la perception des impôts communaux.
p. budget 19 210.4001/4002/40 03/4011/4041/405 1/4411.00 Impôts divers	Sur l'ensemble des revenus fiscaux liés à ces comptes, le budget prévoit 2,033 millions de entrées en moins qu'aux comptes 2019!  Comment expliquer cet écart important?	De manière générale, nous essayons toujours d'estimer les revenus fiscaux au plus près de la réalité, mais de façon à rester prudent dans nos estimations.  <b>210.4001.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques</b> : Le taux d'imposition a passé de 75% en 2019 à 72.5% dès 2020, cela représente déjà environ chf 230'000.- de baisse. De plus et comme expliqué lors de la clôture 2019, des éléments de rattrapage sur les années antérieures ont été fait en 2019 et cela ne devrait malheureusement pas se reproduire chaque année. En 2019, les chiffres fournis par l'ACI montrait chf 688'844.- de rattrapage sur les années précédentes. Les chiffres à fin août 2020 laisse apparaître seulement chf 128'849.- de rattrapage sur les années précédentes. Compte tenu de ces éléments, le budget de chf 6'200'000.- est justifié.  <b>210.4001.02 Prestation en capital des personnes physiques</b> : Impôt toujours assez aléatoire et difficile à prévoir. A fin août, le montant de l'ACI est environ chf 100'000.- plus bas en 2020 qu'en 2019. La moyenne encaissée pour cet impôt de 2017- 2019 et de chf 197'000.- tout en sachant que 2019 était particulièrement élevé.  <b>210.4002.00 Impôt sur la fortune des personnes physiques</b> : Si l'on considère la baisse du taux d'imposition de 2.5 points (chf

		<p>23'000.-), le chiffre budgétisé de chf 650'000.- est tout à fait justifié.</p> <p><b>210.4003.00 Impôt à la source</b> : Pour l'établissement de la prévision de cet impôt, il a été tenu compte de l'incertitude liée à la situation sanitaire actuelle et de son incidence sur l'économie. De plus, cet impôt est également influencé par la baisse du taux d'imposition.</p> <p><b>210.4011.00 Impôt sur le bénéfice</b> : Idem que pour réponse précédente avec en plus prise en compte des effets de la réforme de la fiscalité des entreprises.</p> <p><b>210.4041.00 Droit de mutation</b> : Impôt très aléatoire. Il a été pris en compte dans l'estimation une possible baisse des échanges de biens immobiliers faisant suite à une contraction du secteur de la construction.</p> <p><b>210.4051.00 Impôt sur les donations et successions</b> : Très aléatoire. En 2019 à fin août, les chiffres du canton étaient de l'ordre de chf 616'453.- ; à la même période en 2020, le montant n'est que de chf 13'895.-.</p> <p><b>210.4411.00 Participation à l'impôt sur les gains immobiliers</b> : réponse identique à l'impôt sur les droits de mutations. A fin août on constate une baisse d'environ chf 80'000.- par rapport à l'année 2019.</p>
<p>p. budget 19 220 Service de la dette</p>	<p>Constatation réjouissante: diminution conséquente des charges de la dette! Quelques commentaires seraient bienvenus.</p>	<p>Les commentaires sont indiqués en référence des comptes modifiés par rapport aux années précédentes. Les investissements de la commune hors association ont été relativement faibles ces dernières années et nous ont donc permis de rembourser un certain nombre de crédit sans avoir à en contracter de nouveaux.</p> <p>Cependant, nous ne devons pas oublier et relativiser ces chiffres si on prend en compte les associations et notamment l'AISMLE pour laquelle nous payons dans notre participation annuelle environ chf 170'000.- d'intérêts.</p>

		<p>D'autre part, bien que profitant actuellement de taux bas, notre commune devra bientôt précéder à de nouveaux emprunts conséquents et cela d'autant plus que notre marge d'autofinancement se réduit comme peau de chagrin pour se situer à environ chf 638'00.- au budget 2021, ce qui est très largement insuffisant.</p>
<p>p. budget 20 220.3220.99 Int. Intercalaires s/ren. prêts LT</p>	<p>Comment fonctionne ce mécanisme ? (hypothèse d'augmentation des emprunts)</p>	<p>Il est pris en compte les liquidités disponibles, les remboursements de crédits à effectuer en 2021 ainsi que les investissements prévus pour déterminer le besoin en liquidités qu'il sera nécessaires d'emprunter pour réaliser les prévisions. Ce compte représente donc l'estimation d'intérêts à payer sur les nouveaux crédit que devra souscrire la commune pour réaliser ces projets.</p>
<p>p. budget 20 220.3520.00 et 01 Alimentation et charge du Fonds de péréquation</p>	<p>Par rapport aux comptes 2019, l'augmentation de l'alimentation du fonds et la charge pour exercice antérieur s'équilibrent! Explications?  Nous souhaitons voir le détail de ces deux comptes?</p>	<p>Ces deux comptes ne sont pas entièrement liés l'un à l'autre et c'est un hasard si, dans le budget 2021, ils correspondent au réel 2019.</p> <p>Les chiffres du compte 220.3520.00 ressortent de la prévision du canton qui lui-même se base sur les rendements effectifs des impôts 2019 de toutes les communes du canton. Comme expliqué précédemment, les rendements des impôts communaux 2019 de la commune ont été particulièrement bons et cela se reflète dans les prévisions calculées par le Canton qui ont aussi été revue à la hausse.</p> <p>Le compte 220.3520.01 représente quant à lui une provision pour les décomptes des années précédentes (par exemple 2019 n'est bouclé en définitif qu'en 2020 quand le canton dispose des chiffres effectifs des rendements d'impôt). Pour 2019, le décompte final fait apparaître un montant un montant de chf 134'000.- à payer en plus au canton pour toute la péréquation (yc facture sociale et réforme policière).</p>

## Questions comptes : 8 Services industriels

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 46 8 Services industriels	<p>Constatation réjouissante : l'excédent des produits est supérieur de 138'000.- par rapport à 2019 !</p> <p>Que peut-on en dire ?</p>	<p>En 2019, des amortissements supplémentaires ont été effectués sur le service de l'électricité pour chf 118'000.-, ce qui représente quasiment toute la différence de résultat entre le réel 2019 et le budget 2020.</p> <p>D'autre part, il faut faire très attention à la lecture des comptes affectés. Nous rappelons que les comptes affectés doivent si possible être équilibrés. C'est ce qui a été fait dans le budget par une reprise de provision de chf 370'243.- sur le compte 810.4813.00 et de chf 324'688.- sur le compte 830.4819.00 pour un total de chf 694'932. Ces prélèvements à provision étaient de l'ordre de chf 486'000.- en 2019, soit environ 30% inférieur. Nos coûts et nos prix de vente doivent donc être revus afin de combler ces insuffisances de rendement.</p>
p. budget 47 810.3141.00 et 01 Entretien technique des réservoirs et des bâtiments	<p>Sur ces deux postes, une augmentation de CHF 43'000.- est budgétée par rapport aux comptes 2019. Explications ?</p>	<p><b>810.3141.00 entretien technique des réservoirs</b> : Il s'agit d'une adaptation aux coûts courants qui ont été budgétisés à chf 39'500.- en 2020. Le compte fait apparaître un solde de chf 29'348.- au 02.11.2020.</p> <p><b>810.3141.01 Entretien bâtiments et constructions</b> : Les normes sanitaires exigent qu'un clôture soit posée autour des zones de protection S1.</p>
p. budget 47 810.3185.00 Frais d'analyses	<p>CHF 14'000.- de plus au budget par rapport aux charges 2019.</p> <p>Explications?</p>	<p>De nouvelles normes et exigences sont entrées en vigueur et nous n'avons pas le choix de la appliquer.</p>
p. budget 47 810.4341.00 Taxe de raccordement	<p>On a encaissé CHF 27'000.- de moins qu'en 2019.</p> <p>Explications?</p>	<p>Il y a moins de chantiers et constructions nouvelles que précédemment.</p>

<p>p. budget 49 830.4819.00 Prélèvements s/fonds de réserve du service du gaz</p>	<p>CHF 324'688.- sont budgétés.</p> <p>Sans ce prélèvement, le service du gaz serait déficitaire à raison de CHF 135'000.-!</p> <p>Que peut-on en déduire?</p>	<p>On peut en déduire qu'actuellement, le service du gaz n'est pas rentable. Nous devons revoir la structure des coûts ainsi que les prix de vente pour revenir à une situation économiquement tenable.</p> <p>Cependant, nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons comme nous le voulons dans ce domaine et devons rester dans des prix de vente admissible par Monsieur Prix.</p>
---	--	---

Questions générales

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
<p>Questions imputations internes</p>	<p>D'une manière générale, comment peut-on faire un suivi de ces imputations internes ?</p>	<p>Le suivi est assuré par les tableaux des imputations internes qui est fourni avec chaque liasse de comptes, que ce soit au niveau du budget qu'au niveau des comptes.</p> <p>Comme expliqué à plusieurs reprises à votre commission, les imputations internes n'ont d'influence réel que sur les comptes affectés et se compensent totalement entre les charges et produits des imputations internes.</p> <p>Nous ne voyons pas en quoi il est difficile de suivre ces informations au moyen des tableaux remis. Merci de préciser la manière et comment nous devrions être plus clair sans que cela représente une charge administrative trop conséquence par rapport à l'importance de ces éléments.</p>
<p>Questions sur le nouveau modèle comptable harmonisé MCH 2</p>	<p>La COGEFIN souhaite savoir si le boursier a déjà commencé à mettre la comptabilité communale en conformité avec le nouveau modèle comptable</p>	<p>Non, le boursier a suivi un cours il y a de cela plusieurs années, mais pour le moment rien n'est encore effectif dans la comptabilité communale car le canton n'a pas donné encore de directives à ce sujet.</p> <p>Cependant, lors de nos réflexions, nous tenons toujours compte des informations en notre possession à ce sujet. Par exemple, nous travaillons actuellement à l'introduction de l'inventaire de nos immobilisations dans notre ERP car nous savons que ce sera un éléments</p>

	<p>harmonisé pour les communes.</p> <p>La COGEFIN souhaite avoir des informations sur l'impact de la MCH 2 sur la comptabilité communale.</p> <p>La COGEFIN souhaite avoir la possibilité de suivre une introduction aux changements que la MCH 2 occasionnera.</p>	<p>demandé au niveau de MCH2. Nous travaillons également sur l'utilisation de la comptabilité des immobilisations (compte 5 et 6 du plan comptable) car il sera nécessaire de l'utiliser à l'introduction du MCH2. Dès que nous le pouvons et que nous avons les informations nécessaires, nous nous préparons à l'implémentations de ce nouveau plan comptable.</p> <p>L'impact principal à prévoir avec le MCH2, c'est une approche de l'analyse financière plus proche de ce qui se fait dans le secteur privé avec notamment, par exemple, un compte d'exploitation à plusieurs degrés et des tableaux de résultat plus complets. Cependant, tant que le canton ne nous aura pas transmis les informations adéquates, il est compliqué d'anticiper d'avantage sachant que l'on ne parle ici que de « Recommandation ». A noter qu'il faudra certainement refondre la loi sur la comptabilité des communes afin que les principes MCH2 puissent être appliqués. Il y a donc encore beaucoup de pain sur la planche, mais ce n'est pas un sujet qui est dans les oubliettes au niveau de la bourse communale.</p> <p>Dès que ce sera possible, le Cogefin sera informée, soit par nous directement, soit par des informations plus générales émanant de l'UCV ou directement du Canton.</p>
--	---	---

**Dicastère : M. Jean-Philippe Steck**

Aménagement du territoire; Bâtiments; Domaines communaux

**Questions comptes : 19 Service informatique**

<b>Compte + intitulé</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse Municipale</b>
p. budget 16 190.3189.01 Hébergement et loyer soft gestion du temps	Que comprend cette prestation ?	Cette prestation comprend l'hébergement sur des serveurs externes du logiciel de gestion des heures de présences du personnel ainsi que les coûts usuels de support et maintenance.

<p>192.4801.00 193.4801.00 197.4801.00 350.4801.00 Reprise s/fds renouvellement 430.4804.00 450.4812.00 460.4819.00 810.4813.00 830.4819.00 Prélèvement s/fds réserve  ou  Prélèvement sur compte réserve</p>	<p>Comment peut-on connaître les montants à disposition dans les fonds de renouvellement ou de réserve ?  Il est souvent facile de trouver la dépense associée au montant prélevé, toutefois, il n'est parfois pas aussi explicite, p. ex. 460.4819.00. Nous souhaitons pouvoir disposer de manière claire des dépenses effectuées avec ces prélèvements.</p>	<p>Les comptes de fonds de réserve et renouvellements sont des comptes du passif du bilan et figurent donc dans le bilan de la clôture annuelle des comptes.  Le compte 9281.10 Fonds de renouvellement bureautique a un solde de chf 81'100.- au 06.11.2020.  Le compte 9281.14 Fonds renouvellement mobilier et installation de l'administration à un solde de chf 250'000.- au 31.12.2019, mais compte tenu des travaux et changement de mobilier réalisés à l'administration et qui seront couverts par ce fonds, son solde actuel disponible peut-être estimé à environ chf 150'000.-  Les chapitres 430 est suivants ne font pas partie du dicastère de l'Aménagement du territoire ; bâtiments et domaines communaux.  Les comptes de réserves sont, de manière générale géré par le service des finances.</p>
<p>p. budget 17 199.3199.00 Frais site internet communal</p>	<p>Le montant dédié à la mise en place de formulaires administratifs a-t-il déjà été utilisé en 2020 ?</p>	<p>Non, pas à ce jour (06.11.2020).</p>

**Questions comptes : 3 Domaines et bâtiments**

<b>Compte + intitulé</b>	<b>Question</b>	
<p>p. budget 22 300.3011.00 Traitements service bâtiments</p>	<p>Comment sont répartis les traitements du service de conciergerie entre les différents services depuis la restructuration dudit service ? Ce compte reprend-il les traitements d'autres</p>	<p>Les traitements des concierges est réparti par imputation interne en fonction de la prévision d'heures de nettoyage à effectuer par bâtiment en 2021.  Oui, comme expliqué dans le budget 2020, ce compte reprends les traitements d'autres comptes.</p>

	comptes (320.301 1.00, 350.3011.00, 353.3011.00, 354.3011.00, 357.3011.00, 358.3011.00) ?	
p. budget 22 310.3312.00 Amortissement des bâtiments et constructions	Pourquoi l'amortissement est-il inférieur à celui des années précédentes (qui était de 20'000.- environ) ?	C'est la résultante d'amortissements supplémentaires importants comptabilisés fin 2019.
p. budget 22 310.4232.01 Esserts communaux : loyers	Le produit en 2018 est de CHF 26'261.60, celui de 2019 est de CHF 16'915.50. Pourquoi est-il budgétisé à CHF 50'000 pour 2021 ?  Est-ce que le canton paie CHF 30'000.- pour les terrains qui lui sont loués	Dans la clôture des comptes 2019, il est mentionné en commentaire :  <i>Suite à la mise à jour des baux des esserts, la seconde moitié de la facturation a été effectuée sur 2020.</i>  Le solde du compte 2019 est donc trop bas et aurait dû se situer aux environs de chf 30'000.-. Cet écart négatif apparaîtra en positif, sur les comptes 2020.  Le Canton va payer environ chf 20'000.- en 2021 pour la location du nouvel Essert du domaine de Planche-Signal.
p. budget 23 320 Forêts	La commune de Moudon participe annuellement au déficit d'exploitation du groupement forestier (320.3526.00) et aux tâches de direction et de surveillance pour un montant de CHF 23'000. Est- ce que l'on retrouve ce montant dans le	Oui, c'est bien dans ce compte no 320.3189.00.  On va effectivement changer le libellé de ce compte pour que cela soit plus clair.

	<p>compte 320.3189.00 sous la dénomination « Frais généraux divers (trilage) » ou il correspond à un autre compte ?</p>	
<p>p. budget 24 340.3303.00 Amortissements (15 ans, échéance 2026)</p>	<p>Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'amortissement en 2020 ?</p>	<p>Il y a eu une erreur lors de l'élaboration du fichier des amortissements 2020.</p>
<p>p. budget 25 342 Bâtiment la Châtelaine</p>	<p>Quelle est la durée restante du contrat de bail avec les occupants actuels ?  Quel est l'avenir du bâtiment ?</p>	<p>L'EPSM Duc faisant face à des retards sur son chantier de Sassel, nous avons convenu d'une prolongation du bail jusqu'au 31 mars 2022.  Ce bâtiment est à priori destiné à être mis en vente sur le marché de l'immobilier privé, mais aucune décision formelle n'a été entérinée à ce stade.</p>
<p>p. budget 25 351 Douane – Auberge</p>	<p>Où en est le projet de rénovation du restaurant ?</p>	<p>Le projet a connu un coup d'arrêt important cette année 2020. Il subsiste actuellement quelques éléments sur les opportunités et risques qui doivent être arbitrés par la Municipalité, ainsi que des choix à faire avec le bureau d'architecte pour pouvoir décomposer ou non le projet de réalisation en plusieurs étapes.  Les incertitudes causées par la situation sanitaire, qui pèsent sur la branche actuellement, ne favorisent pas une avancée normale.  Nous espérons toutefois pouvoir présenter un préavis lors du premier conseil communal de 2021.</p>
<p>p. budget 26 353.3113.00 Achat Mobilier et machine</p>	<p>Il y a une forte baisse de charges entre 2020 Frs 14'500.00 et 2021 Frs 2'000.00. La rénovation du café est-elle repoussée ?</p>	<p>Adaptation aux coûts réels et actuels selon compte 2019.  Le 353 concerne la Grande Salle de la Douane, pas le restaurant.  Pour rappel, en 2020, il y avait des acquisitions exceptionnelles pour une « remise à niveau des</p>

	S'agit-il d'une autre raison et laquelle ?	consommables et machines de nettoyage, essuie-mains, distributeur savon. Ainsi que le renouvellement des drapeaux ». Pour un montant de CHF 12'200.00.
p. budget 26 353.3151.00 Entretien Mobilier et machines	Baisse de Frs 22'000 en 2020 à Frs 2'500.00 en 2021 ? Est-ce qu'il s'agit du report d'achats ou d'une économie sur le budget actuel ?	Dans le budget 2020 sont compris environ chf 20'000.- pour l'achat de vaisselle.
p. budget 27 354.3141.00 Entretien autres bâtiments	De quels bâtiments s'agit-il ?	Tous les bâtiments communaux pour lesquels en chapitre comptable spécifique n'est pas ouvert dans le plan comptable, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abri PC, La Loje</li> <li>- Ancien Stand de tir</li> <li>- Bibliothèque communale &amp; Grenette</li> <li>- Musée de Rochefort</li> <li>- Grange Iles à l'Ours</li> <li>- Anciennes Prisons</li> <li>- Dépôt Pl. de la Gare (ex. Faucherre)</li> <li>- Refuge de Beauregard</li> <li>- La Ruche (Bâtiment à usages multiples)</li> <li>- Etc...</li> </ul>
p. budget 27 357.3141.00 Entretien du bâtiment	Pourquoi le montant est-il si important en comparaison de 2019 ?	Le budget 2021 comprends, en plus des frais courants, chf 18'000.- pour le renouvellement des chaises et tables ainsi que chf 12'000.- pour le ponçage du parquet.

**Dicastères : M. Felix Stürner**

Enfance; Jeunesse; Infrastructures scolaires

**Questions comptes : 36 Bâtiments scolaires**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 29 360.3040.00 Cotisations caisse de pension et prévoyance CIP	Baisse de cotisations à la caisse de pension ? Pourquoi ?	La cotisation est calculée en fonction de masse salariale du personnel affilié. Dans les prévisions budgétaires 2021, il y a plus d'employé·e·s qui n'atteignent pas la limite

		<p>minimum pour être affilié·e·s à la caisse de pension.</p>
<p>p. budget 29 360.8303.00 Attribution à fond d'entretien des bâtiments scolaires</p>	<p>Qu'est-ce qui est prévu ? Travaux ? Rénovation ? Pour quel site ?</p>	<p>De nombreux travaux d'entretien sont nécessaires sur les bâtiments scolaires. Parmi les plus importants pour lesquels un (des) préavis sera (seront) soumis au CC en 2021, il y a le remplacement des stores (~57'000.- CHF), la réfection de la toiture du bâtiment de l'UAPE (~43'000.- CHF) ou encore la mise en ordre de l'abri vélo de l'Ochette.</p> <p>Par ailleurs, il a été défini avec l'AIMSLE que les communes qui « louent » des bâtiments scolaires à l'association ne font pas de bénéfice sur le produit des locations. C'est pour cela que quand les produits des locations sont supérieurs aux charges, il y a attribution à la réserve ; de même que lorsque les charges sont supérieures aux produits, une reprise sur la provision est faite.</p>
<p>p. budget 30 363.3141.01 Entretien de la piscine</p>	<p>Entretien piscine ? Travaux ?</p> <p>Pourquoi une baisse</p>	<p>Il n'y a pas de travaux spéciaux planifiés au compte d'exploitation en 2021 ; seul l'entretien courant est prévu.</p> <p>Une étude complète de la conformité devra être entreprise à partir de laquelle des remises en état conséquentes devront être budgétées.</p>
<p>p. budget 31 364.3141.00 Entretien du bâtiment</p>	<p>Pourquoi de tels montants pour la salle omnisports au niveau des charges? Est-ce bien la salle du Fey ?</p>	<p>Il ne s'agit pas de la salle du Fey qui ne figure qu'au budget de l'AIMSLE (poste 356, page 5) puisqu'elle ne fait pas partie du patrimoine communal.</p> <p>Ce sont les deux salles de sport (I + II) de la Nouvelle Ochette. Elles requièrent un entretien fréquent (par ex. peinture vestiaire, douches, engins, etc.), notamment par l'entreprise Alder&amp;Eisenhut (15'000.- CHF en 2020, montant biennal), mais marquent également une baisse de 10'000.- CHF pour 2021.</p>

**Questions comptes : 5 Instruction publique & cultes**

<p>p. budget 39 500 Administr. écoles</p>	<p>Regroupement de comptes, quelle était la situation précédente ? Car c'est flou avec ces regroupements.</p>	<p>Ce regroupement émane d'une demande de votre commission. Précédemment, les comptes distinguaient le niveau primaire du secondaire. Désormais, les deux niveaux d'enseignement sont comptabilisés ensemble que ce soit pour l'écolage, les transports ou les repas.</p>
<p>p. budget 39 52 Enseignement secondaire</p>	<p>Regroupement de comptes, quelle était la situation précédente ?  Car c'est flou avec ces regroupements</p>	<p>Même réponse que ci-dessus.</p>
<p>p. budget 40 521.3522.00 Participation unité d'accueil parascolaire</p>	<p>Augmentation de la participation UAP :  Les charges augmentent de CHF 291'905.36 en 2019 à en 2020 Frs 479'000.00 et pour 2021 661'500.  Pourquoi une telle augmentation ?</p>	<p>Comme indiqué à plusieurs reprises déjà au conseil et à d'autres occasions, la contribution des parents initialement prévue à 50% n'atteint pas ce montant (voir entre autres les budgets de l'AIMSLE, page 10, poste 711.4356.00, <i>Participations des parents</i>, jugées à 30% - 35% et de l'ARAJ, <i>Préambule</i> où le chiffre de 40% est articulé. Il en est de même dans les commentaires sur les structures de « La Cabane » et du « Château » aux pages 41 et 42 qui indiquent une participation de 36,47% pour 2019).</p> <p>Par ailleurs, les diminutions des subventions de la FAJE et de l'OFAS de 28,62% font que la participation des communes membres de l'AIMSLE passe de 37,44% à 44,37% (cf. ARAJ, <i>idem</i>, p. 45). Cela représente par exemple une augmentation des charges de 93'551.- CHF par rapport au budget 2020.</p>
<p>p. budget 40 521 Parascolaire</p>	<p>Quelles sont les charges parascolaires détaillées ?  Que comprennent ces charges ci-dessus.</p>	<p>L'unité d'accueil parascolaire est gérée par l'AIMSLE, la commune paie une participation aux frais selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitant·e·s (50%) et les heures d'utilisation (50%) des structures par les enfants de notre commune.</p> <p>Il n'existe pas à proprement parler de « cafétéria », mais un réfectoire. Ce dernier est</p>

	Dans quel compte vont les produits de la cafétéria de l'école ?	entièrement géré par l'AIMSLE (cf. Budget, poste 516, page 9) depuis 2017 (anciennement poste 501 au budget communal).
--	---	--

Questions comptes : 7 Service Social

p. budget 44 710.3525.01 ARAJ Broye Vully	Il y a une augmentation constante entre 2019 (CHF 423'239.55), 2020 (CHF 527'000.00) et 2021 (CHF 639'000). Qu'est ce qui justifie ces augmentations ?	Ces augmentations sont dues à différents facteurs parmi lesquels on trouve l'augmentation du nombre de places dans le préscolaire (par ex. Payerne, Les Passerelles 44 -> 56), l'augmentation du nombre d'heures de placements chez les AFJ (2018 : 291'596 ; 2019 : 316'625 ; 2020 : 370'000), la croissance du nombre de places dans les UAPE ou encore la sortie de l'ASIA du réseau, comme la reprise des normes salariales de la CCT.
p. 34 711.3011.00 Traitement travailleur social et animateurs	Augmentation du taux d'activité ?	Malheureusement pas, il s'agit de l'ajustement du salaire du TSP en rapport avec ses qualifications puisqu'il a obtenu le titre d'éducateur social en juillet 2020, ce qui entraîne une valorisation.

**Dicastères : Lucas Contomanolis**

Cohésion Sociale; Mobilité; Contrôle des habitants

Questions comptes : 7 Service Social

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 44 710.3170.00 Frais conférences et activités diverses	Quelles sont les thèmes pour ces conférences ?  Quelles sont les activités prévues en 2021 ?	Les thèmes des conférences les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivre en sécurité chez soi et dans la rue</li> <li>- *Prévention des chutes (avancer en âge tout en équilibre)</li> <li>- La discrimination dans l'avance en âge.</li> <li>- Cinq bonnes raisons de se réjouir du vieillissement</li> <li>- **Bien manger à petit prix</li> </ul> **Trucs et astuces pour entretenir sa mémoire.
p. budget 44 710.3654.00 Dons-aides	Il y a une hausse importante entre 2019 (CHF 370.-), 2020 (CHF 1'000.-) et 2021 (CHF	Il s'agit de disposer d'un budget pour répondre à des demandes casuelles en lien avec le Covid-19.

casuels à diverses œuvres	7'000.-). Quel en est le motif?  COVID? Autre?	
	La COGEFIN souhaite pouvoir consulter le détail (montants et bénéficiaires, privé ou association) des dons et aides casuels à ces diverses œuvres?  La COGEFIN souhaite avoir un rapport sur l'impact de l'aide apportée par ces dons et aides casuels?	La COGEFIN pourra consulter le détail des bénéficiaires lors des comptes 2021.  S'agissant de l'impact, il ne peut pas être évalué pour le moment.
p. budget 44 710.3654.08 Subside épicerie du cœur	Le subside à l'épicerie du cœur a augmenté entre 2019 et 2021 ? Pour quel motif ?	Oui. Les fournisseurs de l'épicerie du Cœur livre moins de marchandises et le nombre de bénéficiaires augmente.
p. budget 44 7 Service social Mesures COVID-19	Quand cela sera-t-il comptabilisé ?	Rien n'est prévu dans le budget 2021. Les mesures ont été prises de manière exceptionnelle sur l'exercice en cours.
	Quel montant total a été offert en bons par la Commune?	Le montant total des bons envoyés s'élève à CHF 121'740.-

\* Un cours de groupe est créé au Poyet à Moudon qui permet, par la pratique d'exercices, de stimuler la force musculaire des jambes et le sens de l'équilibre.

\*\*Ces conférences aboutissent à des ateliers pratiques.

**Dicastères : M. Olivier Duvoisin**

Culture; Sport; Tourisme; Culte

**Questions comptes : 15 Affaires culturelles & loisirs**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 13 150.3653.12 Mazan : réception, déplacement et divers	Nous souhaitons avoir le détail du montant de CHF 10'000 supplémentaire alloué à ce compte.  Comment est réparti le montant annuel de CHF 5'000 ?	Le budget estimatif du déplacement et de la participation de Moudon aux festivités du 35ème anniversaire du jumelage s'élève à env. CHF.10'000.—, à savoir des frais de transport en car pour env. CHF.9'000.— et CHF.1'000.— pour les divers cadeaux et officialités relatifs aux réceptions de la mairie et du comité local du jumelage de Mazan.  Concernant le montant annuel inscrit au budget de CHF.5'000.—, celui-ci est utilisé en fonction de la demande. En effet, le comité de jumelage local essaie de favoriser et d'encourager les contacts entre les deux localités au travers des autorités, de la population et surtout des sociétés locales.
p. budget 13 150.3653.20 Festival romand des musiques populaires	Savez-vous déjà si le festival aura-t-il lieu ?  La COGEFIN souhaite voir les comptes que le Festival présente à la commune ?	Après contact avec l'organisation, le Festival aura lieu les 12 et 13 juin 2021. Une copie des comptes 2020 et du budget 2021 est à votre disposition.

**Questions comptes : 16 Tourisme**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 14 160.3011.00 Traitements personnel O.T.  & p. budget 14 160.3185.00 Honoraires et	Pourriez-vous expliquer la diminution de CHF 22'500.00 entre les budgets 2020 et 2021 et celle de CHF 32'499 entre les comptes 2019 et le budget 2021?	En 2019, le compte traitement a dépassé le budget prévu de CHF.26'199.85 en raison de divers remplacements de personnel en arrêt pour raison de santé.  L'écart entre les budgets 2020 et 2021 provient du fait que le personnel administratif engagé à l'OT coûte moins cher que ce qui avait été prévu. De plus, dans le budget 2020, il avait été prévu de passer les guides comme

prestations de tiers	Comprend-elle le montant de CHF 6'000.00 d'honoraires pour les guides ?	collaborateurs à part entière de la commune, mais ce n'a pas été le cas car les critères pour être considérés comme employé ne sont pas remplis ; montant concerné CHF.5'000.-.
p. budget 14 160.3193.00 Cotisations à associations	L'OT est-il affilié à des associations ? Quels sont les bénéfices de ces affiliations ?	L'OT est notamment affilié aux associations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) permet de participer à toutes les campagnes de promotion de l'OTV, d'être présents sur leur site Internet et nous donne une voix à l'AG; membre comme les 12 autres offices du tourisme cantonaux.</li> <li>- Fédération Suisse du Tourisme (FST) permet de participer au programme de qualité pour les prestataires touristiques, répertorie les manifestations et défend les intérêts du tourisme suisse auprès du Parlement.</li> <li>- Suisse Rando contribution au travail effectué pour le développement, l'entretien, la signalisation et le contrôle des chemins pédestres.</li> <li>- Vaud Rando soutien à la promotion de la randonnée et le balisage des chemins pédestres dans le canton de Vaud, nous permet d'avoir des chemins pédestres entretenus.</li> <li>- SuisseMobile contribution qui nous permet notamment d'avoir un compte chez eux et dessiner toutes sortes de tracés et en faire des cartes téléchargeables pour les participants (p. ex. nous avons pu générer les 6 parcours de randonnée pédestre inaugurés au printemps sur SuisseMobile et nous communiquons partout les QR codes SuisseMobile générés pour que les participants puissent télécharger les cartes sur leur portable).</li> </ul>

**Questions comptes : 17 Sports**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 15 171.3145.04	Pour quelles raisons est-ce	À la suite d'une inspection des engins dispersés sur le parcours, il y a lieu impérativement de changer l'un d'eux.

Entretien Piste Vita	qu'un montant est au budget ?  Qui est responsable de l'entretien ?	L'entretien incombe aux Communes qui ont un parcours Vita. À Moudon, c'est une amicale Vita issue de la Gym-hommes qui s'occupe de l'entretien annuel avec la collaboration de services communaux.
p. budget 15 172 Patinoire mobile	Le coût a diminué, pourriez-vous expliquer comment ?  Pourriez-vous nous indiquer si elle sera montée pour la saison à venir 2020-2021 ?  Les abonnements seraient-ils envisageables ?	Le budget de ce compte est le même que l'an dernier.  La Municipalité souhaite attendre fin novembre et les éventuelles mesures sanitaires avant de décider si la patinoire sera montée cette saison. Celle-ci a toujours été ouverte dès le début des vacances scolaires de Noël. Dès la première saison d'exploitation, il y a toujours eu des abonnements en vente.

**Questions comptes : 58 Temples et cultes**

<b>Compte + intitulé</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse Municipale</b>
p. budget 40 580 Temples et cultes	Pourriez-vous expliquer l'organisation du plan comptable de cette famille de comptes ? (allocation entre la paroisse catholique et la paroisse de Moudon) ainsi que l'organisation des frais de conciergerie.	Tous les comptes concernent la paroisse protestante et la bâtiment St-Etienne sauf les comptes avec un libellé spécifiant la paroisse.  Il n'y a pas d'allocation entre la paroisse catholique et la paroisse protestante.  Les frais de conciergerie concerne le bâtiment St-Etienne et sont imputés dans le compte 580.3901.00.
p. budget 40 580.3652.01 Particip. aux frais de la paroisse catholique	Pourriez-vous expliquer la diminution du montant budgété pour 2021 par	Merci de vous référer aux commentaires des comptes 2019 qui disait ceci :  <i>Les subsides étaient toujours demandés et comptabilisés avec une année de retard. Un transitoire a donc été passé en plus cette année</i>

	rapport aux coûts de 2019 ?	<i>pour le subside 2019 et reclasser ainsi la charge dans l'année concernée.</i>  C'est donc 2019 qui avait une charge exceptionnellement élevée.
p. budget 40 580.4522.01 Particip. communes aux frais de la paroisse catholique	Pour quelles raisons le boursier encaisse-t-il ce montant de CHF 7'000.00	Cela représente la participation des communes de la paroisse catholique aux frais payés par Moudon dans les comptes qui concernent la paroisse catholique.

### Dicastères : Mme Véronique Diserens

Voirie; Espaces verts

#### Questions comptes : 4 Travaux

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p. budget 33 430.3115.00 Achats véhicules, machines	De quelle machine s'agit-il ?	Il s'agit de procéder au renouvellement régulier des petites machines (tondeuse, débroussailleuse, souffleuse...)
p. budget 33 430.3141.00 Entretien monuments - W.C. murs – divers	De quels entretiens s'agit-il ? ou de quels achats s'agit-il ?	Il s'agit de l'entretien de tous murs et petites constructions (style couvert de fontaine), qui sont propriétés communales.
p. budget 34 430.3311.00 Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement	De quels amortissements d'ouvrage ou bâtiments parle-t-on ?  <i>(Est-ce une coïncidence si le 430.4901.00 se monte également à CHF 444'444.- ?)</i>	Il n'y a pas de relation entre le compte 430.3311.00 et le compte 430.4901.00, c'est effectivement une coïncidence.  Il s'agit des amortissements sur les préavis suivants, qu'ils soient réalisés ou prévus d'être réalisés en 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assainissement Mauborget</li> <li>• Av. de la Gare, secteur Douane-Migros</li> <li>• Derrière le Temple/Grande Fin</li> <li>• Ville-Haute</li> <li>• Réfection route et place St-Etienne, préavis 72/10, bouclé comm. 03/11 (Route et place)</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrage infrastructure Av. de Bussy-préavis 34/08, en cours (Route et place)</li> <li>• Equip. Eau potable/gaz/EU/Terreaux-Plaisance no 31/07 (Route et place)</li> <li>• Installation d'un abribus "Le Verger", préavis 78/10</li> <li>• Aménagement routier "En Bronjon" 86/10, (Routes et place)</li> <li>• Réfect. Rte entre caserne et St-Etienne préavis 64/09, bouclé comm. 02/11 (route)</li> <li>• Pont St-Eloi - Projet de réfection</li> <li>• Av. Bussy, amén. Routier, place de parcs et écl. Public 34/13, part. route</li> <li>• Chalet-Rouge / Belflori - canalisation et amén. Routier 41/16, partie route</li> <li>• Réf. Routière et infra Rte de Bussy près Arsenal 52/14, partie route</li> <li>• Réaménagement du centre-ville 22/17</li> <li>• Accessibilité Moudon (à voter)</li> <li>• Chemin_piétonnier_Champ-du-Gour 28/18</li> <li>• Places de parc le Fey et Combremont 40/19</li> <li>• Réfection route d'Yverdon</li> </ul>
p. budget 34 430.3312.00 Amortissement bâtiments et constructions	De quels WC publics s'agit-il ?	WC de la piscine ainsi que l'amortissement sur travaux de rénovation des WC publics de la ville prévus en 2021.
p. budget 34 430.3313.00 Amortissements machines et véhicules	S'agit-il d'un amortissement anticipé avant achat d'un nouveau véhicule Meili ?  Cet achat passera par un préavis ?  Si oui, quand est-il prévu d'être présenté ?	<p>Il s'agit des amortissements sur les préavis suivants, qu'ils soient réalisés ou prévus d'être réalisés en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicule Meili M1300 Beat (achat 2019)</li> <li>- Véhicule camionnette Isuzu (achat 2018)</li> <li>- Véhicule en remplacement du Meili 7000 (à acheter en 2021)</li> </ul> <p>Effectivement l'achat du nouveau véhicule en remplacement du Meili 7000 passera par un préavis qui sera présenté lors du CC de mars.</p>

<p>p. budget 34 430.4359.99 Prestations "Factures acquittées"</p>	<p>Pouvez-vous nous expliquer cette diminution?</p>	<p>Il s'agit d'hypothèses et d'estimations, qui, nous le rappelons, n'ont en général pas d'incidence sur le résultat d'exploitation du budget et n'ont jamais d'incidence sur la marge d'autofinancement de la commune.</p> <p>En raison de la COVID les manifestations ont été annulées. Dès lors, le service de voirie a moins été mis à contribution en 2020.</p> <p>Au vu de la situation actuelle, il en sera probablement de même en 2021.</p>
<p>p. budget 35 440.3146.00 Entretien arbres urbains</p>	<p>Pouvez-vous nous expliquer cette diminution de charges de CHF 20'000.- par rapport au budget 2020 ?</p>	<p>Le budget 2020 comprenait les coûts d'abattage de plusieurs arbres en ville, notamment à l'Avenue de Lucens. Ces travaux ayant été réalisés, ces dépenses ne sont pas reportées dans le budget 2021.</p>
<p>p. budget 35 440.3311.00 Amort. aménagement parcs et promenade Places de jeux</p>	<p>De quelle place de jeux parle-t-on, les Combremonts ou parc aux biches ?</p>	<p>Amortissement sur dépense prévue au plan d'investissement en 2021, soit la rénovation des places de jeux communales.</p>
<p>p. budget 35 441.3145.00 Entretien du cimetière</p>	<p>Cette augmentation de CHF 19'500.- par rapport à 2019 est due à quel entretien ?</p>	<p>Cette dépense concerne le jardin du souvenir. En effet, la fosse actuelle arrive pleine et nous devons en recréer une. Le coût de la fosse (cylindre béton), d'une plaquette et du monument est de frs. 17'000.--.</p>
<p>p. budget 36 450.3185.00 Honoraires admin.et frais d'expertise</p>	<p>De quoi s'agit-il ?  Est-ce un futur appel d'offres ?</p>	<p>Nous allons devoir faire un appel d'offre en 2021 concernant le ramassage des poubelles en ville. En effet, le contrat qui nous lie avec Gevisier prend fin au 31 décembre 2021.</p>
<p>p. budget 36 450.3812.00 Attribution à provision gestion déchets</p>	<p>Pourquoi ce compte est vide?  N'y a-t-il plus de provision pour la</p>	<p>Il ressort du budget 2021 du chapitre comptable des ordures ménagères et déchets un déficit de chf 2'050.- pour la partie finançable par les taxes fixes et proportionnelles de la gestion des déchets.</p>

	gestion des déchets?	Ce déficit est donc couvert par une reprise sur provision (cpte 450.4812.00) ; il n'y a donc pas d'attribution à provision possible.
p. budget 36 450.3909.01 Imputation interne charges administratives	Pouvez-vous nous expliquer cette augmentation?	Les imputations internes sont établies en se basant sur diverses clés de répartition des coûts administratifs et également, parfois, sur des estimations. Le résultat de cette répartition dépend également de l'évolution des coûts des services de direction, d'administration ou encore du service informatique. La répartition est aussi sujette à variation selon l'emploi des services administratifs par tous les autres services.  En résumé, les imputations internes d'un service dépendent de l'évolution des charges et imputations dans les autres services.
p. budget 37 450.4356.01 Recettes diverses Déchetterie	De quelles recettes s'agit-il ?  Peut-on avoir des explications svp.	Il s'agit des émoluments encaissés pour la mise à disposition de bennes pour les encombrants et déchets verts ainsi que des émoluments pour la mise au rebus par le service de voirie de divers objets mobiliers sur demande des propriétaires. <i>(voir règlement et prospectus sur la gestion des déchets).</i>
p. budget 37 450.4812.00 Prélèvement cpte réserve gestion ordure	De quoi s'agit-il exactement ? Est-ce les produits des amendes des sacs sauvages noires ?	Il ne s'agit pas des produits des amendes de sacs sauvages qui eux sont comptabilisés dans le compte 610.4370.00.  Pour le reste, se référer à la réponse faite pour le 450.3812.00.
p. budget 37 460.3144.00 Entretien du réseau	De quel réseau s'agit-il ?  Peut-on avoir des détails svp ?	Il s'agit de tout notre réseau EU/EC que nous devons entretenir.
p. budget 37 460.3901.00 Imputations internes de frais de personnel	Comment peut-on faire un suivi de ces imputations internes.  Ici il s'agit de CHF 54'000.-.	Dans les grandes lignes, il s'agit ici de la même méthodologie que pour le compte 450.3909.01, mais cette fois-ci pour les frais de personnel.  Actuellement il s'agit d'une estimation correspondant à environ 800h de travail.

		A terme, cette estimation devrait pouvoir être affinée au travers de l'utilisation des centres de charges au niveau des timbrages des heures de présence.
p. budget 37 460.3902.00 Imputation interne de biens et de services	Comment peut-on faire un suivi de ces imputations internes.  Ici il s'agit de CHF 16'000.-.	Cette imputation est liée à l'estimation faite pour le compte 460.3901.00, mais pour l'utilisation d'un véhicule pendant les heures consacrées au réseau EU/EC.  Coût estimé par heure d'utilisation : chf 20.-  Pour éviter les estimations, il faudrait mettre en place une véritable comptabilité analytique.
p. budget 38 460.4819.00 Prélèvement sur fonds réserve canalisations	Pouvez-vous nous expliquer ce compte svp ?	Le Service réseau d'égouts et épuration est un service affecté, c'est-à-dire que les charges et produits doivent être si possible équilibrés et ne laisser apparaître ni un excédent de charges ni un excédent de produit.  Lorsque les charges sont supérieures aux produits, comme c'est le cas pour le compte 460.4819.00, on passe une écriture comptable de prélèvement sur le fonds de réserve afin d'équilibrer les produits et les charges.
p. budget 38 470.3185.00 Honoraires études et analyses	De quel cours d'eau ou rives s'agit-il ?	Il s'agit de l'Orjalet situé vers la Fromco.
p. budget 38 470.4516.00 Subvention pour entretien ruisseaux	Aucune subvention de la DGE ?  Toutes les berges sont EO ?	Les subventions sont attribuées dès que les travaux sont terminés pour autant qu'il y en ait.  Exemple : l'Orjalet a débordé en 2020. Nous avons touché une subvention de 60% après avoir présenté toutes les factures liées à ce cas.

### CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, la COGEFIN à l'unanimité de ses membres vous prie d'accepter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis municipal No 61/20,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances (COGEFIN),
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
- **adopte tel que présenté le budget 2021 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charges de CHF 309'762.50,**
- **prend acte du plan des investissements pour la période 2021-2025.**

Les membres de la COGEFIN : Demierre Sophie, Ombelli Céline, Widmer Sylvia, Benjamin Simon, Faqi Colin, Foulk Patrick, Isufi Jakup, Lohner Michel.

Pour la COGEFIN

Simon Benjamin



